



**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

Le 4 février 2020

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 28 JANVIER 2020 – 20 HEURES 15**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Rufin COCHETEUX, Patrick LESAGE, Chantal BAERT et Christophe THIEBAUT.

Absents ayant donné procuration : Alain DECHAUME qui mandate Jean DELATTRE, Christophe VANHALST qui mandate Gérard NOCK

Absentes : Lise MIGNON et Gaëlle VITTRANT et Pauline LAHOUSSE.

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 5 décembre 2019

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé par 8 voix pour et 1 abstention, Rufin COCHETEUX, absent à la séance.

2 - Orientations budgétaires pour l'établissement du Budget Primitif 2020

Les membres de la commission finances n'ont pas encore travaillé sur l'élaboration du Budget Primitif de l'exercice 2020, explique Monsieur le Maire. L'orientation qui sera retenue est de préparer le Budget Primitif 2020 en section de fonctionnement quant à l'investissement, seuls seront repris les restes à réaliser 2019 et l'exédent s'il y a lieu.

3 - Marché insertion entretien des espaces verts : adhésion de la commune : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de groupement de commandes

Monsieur le Maire expose : le Conseil Municipal s'est prononcé au préalable sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes "entretien des espaces verts" attribué à l'association d'insertion Interval, à hauteur de 400 heures annuelles. La commune utilise ce marché depuis le début de sa mise en place, deux interventions dans l'année pour la taille des haies et une intervention en juillet plutôt ciblée sur les cimetières ou espaces verts.

Monsieur le Maire invite les Elus à l'autoriser à signer la convention de groupement de commandes. A l'unanimité, les Elus autorisent Monsieur le Maire.

4 - Accessibilité cheminement mairie-église

Le dossier a été travaillé en commission travaux, le projet a été présenté à la Maîtrise d'Oeuvre intercommunale, mise à disposition des communes. Un conseil a été donné par le Maître d'Oeuvre : arrondir plus largement la finition sable de marquise du côté gauche (position face à l'église), afin de garantir la stabilité de ce matériau. Ces travaux peuvent être menés par le biais des marchés à bon de commande et confiés à la Société DTR, actuellement en chantier sur la commune.

Monsieur le Maire a contacté le conducteur de travaux, un devis sera remis tout prochainement. Dans la continuité, un devis est demandé à la Société concessionnaire de l'entretien de l'éclairage public (compétence communautaire) pour étendre le réseau : un éclairage sera aménagé le long de la traversée du cimetière jusqu'aux abords du parc salle communale afin d'éclairer le chemin et le trottoir vers la salle communale.

Monsieur le Maire rappelle la subvention accordée à la commune par le Conseil Départemental au titre du dispositif Villages et Bourgs. Des fonds de concours sont encore disponibles sur l'enveloppe accordée à la commune, une subvention pourrait être demandée pour ces travaux.

Patrick LESAGE demande si ce dispositif sera reconduit au prochain mandat. Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition de fonds de concours est une volonté, ou non, du Conseil Communautaire. Les communes y sont très sensibles car ce dispositif représente une aide financière non négligeable pour les projets communaux. Au prochain mandat, la communauté de communes a déjà quelques lourds investissements en vue : pistes cyclables, piscine, siège de la CCPC... Monsieur le Maire fait une aparté sur le projet pistes cyclables : il s'agit de partir de l'existant, créer un maillage pour permettre un accès doux vers les pôles d'échanges. C'est un projet structurant à l'échelle du Département, pour une cohérence territoriale.

Monsieur le Maire revient sur les fonds de concours et propose de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet.

Christophe THIEBAUT s'interroge sur la procédure de marché : ne faut-il pas un appel d'offre et une mise en concurrence.

Monsieur le Maire explique que dans le cas présent, non, car le montant du chantier est en dessous du seuil (40 000 € HT) d'obligation de mise en concurrence. Le chantier sera traité par le biais d'un marché à bon de commande.

Plus de remarque, Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à déposer un dossier de demande de fonds de concours pour le financement du cheminement église-mairie. A l'unanimité les Elus approuvent.

5 - ATTRI1 : acte d'engagement pour marché à bon de commandes

Monsieur le Maire expose : l'agent en charge de l'entretien technique a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2020. Il souhaite maintenir une activité, la Loi lui permettant. Il vient de créer son statut d'autoentrepreneur "homme toutes mains".

Il pourrait continuer à intervenir sur la commune sous la procédure d'un marché de travaux à bons de commandes sans mise en concurrence, procédure pour les marchés en dessous du seuil de 40 000 €. L'agence d'ingénierie publique a été contactée et a validé le montage juridique qui sera présenté au Trésorier.

Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à signer le marché de travaux avec cette entreprise. A l'unanimité les Elus approuvent.

6 - Repas organisé par la Municipalité à l'attention des Coberlois(es) de + de 65 ans : tarif inscription

Rita TRINEZ, en charge de cet évènement, sollicite les volontaires pour l'organisation logistique de ce repas. Comme les autres années, les invités peuvent venir accompagnés de leurs amis pour lesquels il est proposé de fixer le tarif à 27 euros.

A l'unanimité le tarif du repas pour un accompagnant est fixé à 27 euros.

7 - Point sur la communication

Patrick LESAGE, en charge de l'actualisation du site internet de la commune, expose les difficultés rencontrées pour la passation, par le prestataire actuel, du site à la commune. Les mails et appels restent sans réponse. En avril prochain, dit-il, le site repartira dans le "domaine public", la commune pourra alors d'office reprendre la main ou autre solution. Le nom du site est changé avec le risque de confusion dû à la présence de deux sites sur les moteurs de recherche pour la commune.

Monsieur le Maire souhaite que le site soit rapidement mis en ligne et propose de changer l'extension. Le nom pourrait être : mairiedecobrieux.fr ou mairie-de-cobrieux.fr.

Décision : mise en ligne du site.

8 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention pour l'implantation de ruches

Monsieur le Maire rappelle ce dossier. L'association "Abeilles en Pévèle" propose d'installer une douzaine de ruches sur l'arrière de la station d'épuration, terrain propriété de la Régie SIDEN-SIAN. Une convention tripartite serait signée entre la Mairie, le Représentant de la Régie SIDEN-SIAN et le Président de l'association "Abeilles en Pévèle".

Les règles de l'association sont strictes afin de favoriser la venue des apiculteurs : un apiculteur ne peut installer que 2 ruches plus 1 petite. Si des espaces sont libres l'apiculteur pourrait installer au maximum 4 ruches, quitte à laisser des espaces libres. Le miel n'est pas vendu sur place, les apiculteurs sont libres de vendre leur produit.

Le siège de l'Association est basé sur l'arrière du Collège de CAPPELLE-EN-PEVELE. La vente se fait sur ce site, des formations d'apiculteurs y sont dispensées.

Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à signer la convention pour l'implantation de ruches sur le site de la Régie SIDEN-SIAN rue de Convelin. A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

9 - Questions diverses

Ecole :

Monsieur le Maire rend compte d'une mauvaise ambiance à l'école communale. Il dénonce un amalgame entre le personnel communal, sous gestion municipale, et l'équipe enseignante, sous gestion éducation nationale. Des remarques désobligeantes sont faites au personnel, des impolitesse sont à déplorer. Monsieur le Maire exprime son mécontentement face à ces faits et propose d'adresser aux parents d'élèves un courrier pour bien expliquer la situation du personnel communal pour lequel le Maire est le seul "responsable".

Il rend compte du bon travail réalisé par le personnel et des efforts faits notamment quand, pour valoriser l'école, il leur a été proposé d'ouvrir à partir de 7 heures du matin et jusque 19 heures le service d'accueil en garderie. "J'aimerais que les parents respectent les personnels car le risque est de voir ces personnes quitter le service, alors qu'elles assurent très bien la mission qui leur est confiée."

Monsieur le Maire donne lecture aux Elus du courrier qu'ils veut transmettre aux parents.

Christophe THIEBAUT dit "qu'effectivement il faut désolidariser les soucis que l'on peut avoir à l'école équipe enseignante et ceux avec le personnel". Il demande à Monsieur le Maire si l'identité de ces parents est connue.

Je n'ai pas demandé de nom, si j'insistais je le saurais, mais le plus important est de faire cesser ces remarques non fondées, répond Monsieur le Maire.

Patrick LEMAIRE est favorable à la transmission du courrier et dit espérer une réaction positive des parents. Monsieur le Maire confirme sa volonté de recentrer les services périscolaires, de faire savoir ce que le personnel fait et accepte de faire, et surtout de dire aux parents que les services périscolaires sont communaux et les remarques sont à faire auprès du Maire.

Monsieur le Maire, clôture ce propos, il informe également le Conseil Municipal d'un rendez-vous le vendredi 31 janvier prochain, en mairie, en présence de deux parents d'élèves, d'un représentant de l'association des parents d'élèves et de l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Ligne Ascq-Orchies

Une réunion s'est tenue à COBRIEUX sur le suivi de ce dossier. Trois scénaris ont été proposés :

- un projet de base : remise en place d'une ligne ferroviaire
- un projet : tram/train
- un projet bus dont 3 hypothèses :
 - une ligne permettant de se rendre à la Haute Borne ou au métro arrêt 4 Cantons
 - une ligne menant à l'Hôtel de Ville de Villeneuve d'Ascq
 - une ligne menant à l'arrêt métro Pont-de-Bois.

Monsieur le Maire donne les estimations chiffrées de ces orientations. Chiffres qu'il transmettra à chacun. Lors de cette réunion, les maires devaient se positionner sur deux orientations, celles retenues sont : train/tram et ligne de bus vers la Haute Borne et les 4 Cantons.

Extincteurs :

Rufin COCHETEUX demande si la visite de contrôle des extincteurs des bâtiments communaux a été effectuée. Monsieur le Maire lui confirme le passage du technicien de contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance : Jeudi 20 février 2020 à 20 heures 15 (à confirmer).

Vu le Maire,
Jean DELATTRE

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Templeuve
Communauté de Communes Pévèle Carembault

Tél : 03,20,84,56,90
mail : mairie.cobrieux@wanadoo.fr